

Propositions pour le Grenelle de la mer

La FFESSM accueille favorablement l'initiative du Grenelle de la mer car nombre d'objectifs rejoignent les préoccupations qui sont les siennes : la nécessité de préserver les écosystèmes marins et sous-marins, l'intérêt de mieux les connaître et de suivre leurs évolutions pour mieux les protéger, et l'importance de faire partager la passion de la mer.

La FFESSM, acteur délégataire du ministère en charge des sports, dans le domaine des activités sportives et culturelles sous marines, est prête à apporter sa contribution dans la mise en oeuvre du Grenelle de la mer, que ce soit dans les domaines de la formation et de la sensibilisation aux écosystèmes marins, que dans ceux de la préservation des sites et de la connaissance.

Pour cela, il est indispensable qu'elle soit reconnue comme actrice de l'environnement et du développement durable de la mer, et présente dans les instances nationales ou territoriales de gestion des aires marines protégées ou d'aménagement des sites.

Elle propose donc :

- **Que le milieu sous-marin soit explicitement pris en compte dans les propositions du Grenelle de la mer.**
- **Que les activités subaquatiques soient considérées comme un vecteur privilégié de sensibilisation, de formation et de connaissance sur ce milieu, au moment où l'attractivité des espaces naturels, via des pratiques sportives, ne cesse de croître auprès du public.**

250 000 pratiquants, occasionnels ou réguliers, affiliés au sein de plus de 2 300 organisations locales (299 Structures Commerciales Agréées et 2 068 Clubs Associatifs), se retrouvent aujourd'hui au sein de la FFESSM pour découvrir et explorer le milieu sous-marin. Ils constituent les vecteurs privilégiés pour y développer une pratique responsable.

Dès à présent, la FFESSM participe au développement durable de la mer en formant ses cadres à la connaissance des écosystèmes marins, en sensibilisant jeunes et grand public autour de manifestations annuelles (festival de l'image sous marine, journée mondiale des océans...), en contribuant à la connaissance et à la recherche (espèces invasives, suivis, inventaires...), en contribuant à des comités ministériels et interministériels (Comité national de concertation sur les aires marines protégées, Groupe de travail sur Natura 2000 en mer, Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) et à son comité permanent), en mettant en place des mesures restrictives de pêche sous-marine... L'implication de la FFESSM à l'international, au sein de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS), pose en outre les bases pour construire un réseau de solidarités actives autour du développement durable de la mer.

Les propositions et engagements proposés ci-après sont fondés, à la fois sur la volonté de demeurer dans le champ de réflexion du Grenelle de la mer, et notamment les thèmes explorés par le groupe 2 « Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir », et le groupe 3 « Partager la passion de la mer », et aussi sur la nécessité de dégager des mesures concrètes estimées prioritaires. Elles prennent largement appui sur l'expérience des clubs et licenciés de la FFESSM.

Ces propositions ne constituent évidemment pas une liste exhaustive.

A - En matière de préservation des écosystèmes sous-marins :

Proposition FFESSM n°1 : Encourager l'aménagement des sites de plongées les plus fréquentés et les plus sensibles, afin de limiter l'impact des mouillages sur le milieu naturel, favoriser la cohabitation des différents usages (cf. groupe 2, II : ajout)

- Simplification des démarches administratives d'implantation des bouées de mouillage via la mise en place d'un schéma d'implantation, une procédure et un interlocuteur unique, des moyens financiers...
- Accompagner de manière pilote l'installation de récifs artificiels, et l'immersion d'épave afin de limiter la pression sur les sites naturels (étalement de la fréquentation des plongeurs sur un nombre plus important de sites), permettre des observations sur la conquête par la nature du site (colonisation végétale et animale), et de développer l'attractivité touristique de ces zones

Engagements de la FFESSM :

- proposer via les clubs ou les représentants départementaux et régionaux, une liste de sites à équiper de bouées d'amarrage de surface, ainsi que les modalités d'usages (ayant droits, charges maximale journalière...)
- Travailler sur un protocole d'immersion d'épaves ou de mise en place de récifs artificiels, évolution de la réglementation, choix des sites, suivi des sites...

Proposition FFESSM n°2 : Conforter la politique des aires marines protégées (parcs marins et natura 2000) par l'impact positif des activités subaquatiques : sensibilisation / information / surveillance du milieu (cf. groupe 2, II-6 : complément)

- Associer les acteurs locaux de la FFESSM à la politique des aires marines protégées : réserves naturelles, natura 2000, parcs naturels marins... : Inviter les représentants locaux (régionaux ou départementaux) de la FFESSM à participer aux comités de pilotage ou aux comités de gestion de ces aires marines, à participer à l'élaboration des documents d'objectifs, et des mesures de gestion, à contribuer aux opérations d'inventaire, de connaissance, d'observation du milieu.

Engagements de la FFESSM :

- Former les pratiquants à un comportement éco-responsable
- Sensibiliser les pratiquants aux richesses et fragilités propres aux sites concernés
- Travailler avec les gestionnaires de sites sur les restrictions possibles de la fréquentation, des types d'activités... en fonction des fragilités du milieu.
- Informer les gestionnaires des aires marines des évolutions des sites : apparitions / disparitions d'espèces, dégradations, pollutions ...
- Garantir le niveau technique des pratiquants

Proposition FFESSM n°3 : S'engager pour une pêche sous-marine éco-responsable (cf. groupe 2, VIII-8-1 : modification)

Engagements de la FFESSM :

- Finaliser et mettre en œuvre la charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime éco responsable, élaborée dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Dans un parallélisme de forme avec les mesures proposées pour encadrer la pêche à pied, la FFESSM, soutient la mise en place d'une charte pour une pêche sous marine éco responsable. En revanche, elle émet une réserve sur la mise en place d'un permis, parce qu'il ne responsabilise pas l'utilisateur sur un objectif de gestion de la ressource halieutique, et par de son caractère discriminatoire vis à vis des autres pêches de loisir.

Proposition FFESSM n° 4 : Enrayer au niveau européen et national la « surpêche » des requins et raies (proposition élaborée par Shark alliance) (cf. groupe 2 , VIII : ajout)

- Respect des limites scientifiques dans les conseils de pêche de l'Union Européenne et dans les organisations régionales de pêche
- Arrêter la pêche du requin taupe
- Soutenir l'inscription d requins à la CITES (convention sur le commerce international des espèces) et à la CMS (convention sur les espèces migratrices).

B - En matière de connaissance et de surveillance des écosystèmes sous-marins

Proposition FFESSM n°5 : Mettre en place un réseau national volontaire de veille sur les fonds et eaux côtières (cf. groupe 2, I-3 : ajout)

- Mettre en place un « observatoire » national des fonds et eaux côtières permettant de suivre les apparitions / disparitions / évolution d'espèces, les modifications des écosystèmes sous-marins, les pollutions, à partir des observations conjuguées de tous les usagers de mer : professionnels, amateurs, sportifs...

Engagements de la FFESSM :

- Sensibiliser les plongeurs, les randonneurs subaquatiques à leur rôle de sentinelle.
- Contribuer au repérage des espèces invasives...

Proposition FFESSM n°6 : Encourager les programmes participatifs d'inventaires sous-marins (cf. groupe 2, I-3 : ajout)

- Associer les acteurs bénévoles à ces inventaires au sein de protocoles, et partenariats avec universités, laboratoires, structures de gestion des aires marines.

Engagements de la FFESSM :

- Contribuer au suivi d'espèces en via des partenariat avec le MNHN, les universités
- Enrichir la base de donnée DORIS (Données d'Observation pour la Reconnaissance et l'Identification de la Faune et de la Flore Subaquatiques).

C - En matière de sensibilisation et d'éducation du public :

Proposition FFESSM n°7 : Mettre en place des manifestations nationales en direction du public (cf groupe 3, 1.1.10)

- Mise à disposition d'une communication nationale, de dossiers de presse auprès des structures relais.

Engagements de la FFESSM :

- Contribuer aux manifestations nationales de sensibilisation à la protection de la mer et des océans : relais des informations auprès des structures affiliées.
- Contribuer, notamment à travers les travaux de sa commission « Audiovisuel et vidéo », à la communication par l'image auprès du public.

Proposition FFESSM n°8 : Mettre en place des activités de découverte (cf. groupe 3, 1.1 : ajout)

Engagements de la FFESSM :

- Conception et promotion de formules découverte du mode sous marin en direction des jeunes et des adultes de type : baptême de plongée sous-marine, randonnée subaquatique (pack découverte / pack rand'eau...)

D. En matière d'activités économiques durables

Proposition FFESSM n°9 : Consolider la viabilité économique des structures professionnelles dans une perspective de développement durable (groupe 2 VII-2 : ajout)

- Soutenir les professionnels engagés dans le développement durable : aides à l'adaptation / l'amélioration des équipements, éco-label
- Valoriser sur le marché, les produits répondant à des critères éco-responsables: exemple : les produits « exploration plongée » ou randonnée subaquatique »...

Contacts :

Jean-Louis Blanchard, Président de la FFESSM

Sylvie Gauchet, Comité directeur de la FFESSM – Référente développement durable et environnement

Tel : 04 91 33 99 31 – Mail : president@fessm.fr

24 quai Rive Neuve – 13284 Marseille Cedex 07